

Verdissement des Systèmes Publics de Garantie de Crédits (SPGC)

**7ème Conférence internationale
sur la Garantie MENA**

Octobre 24, 2023

Safia Hachicha
Senior Financial Sector Specialist
World Bank

La région MENA est l'une des plus vulnérable au changement climatique

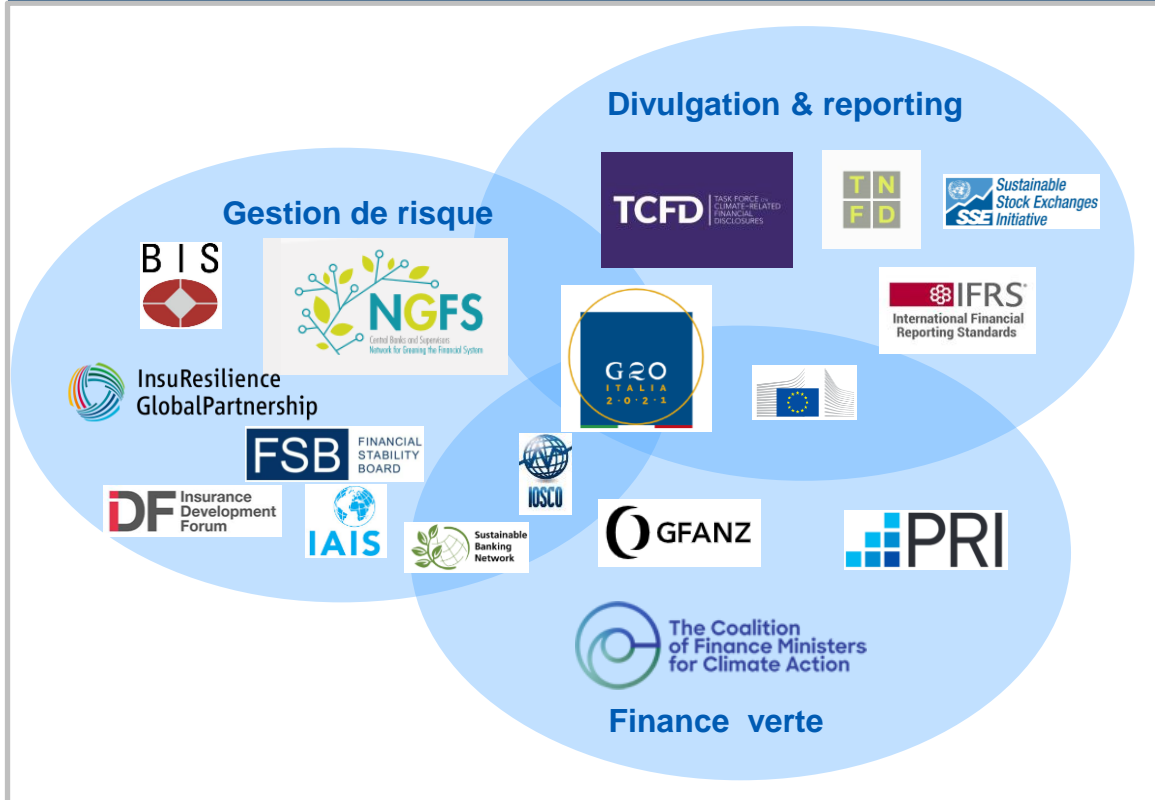
- Dans un contexte de forte instabilité sociopolitique, il joue le rôle **d'un amplificateur de menaces** pouvant entraîner des déplacements forcés, exacerber les risques de conflit violent et représenter un danger important pour les écosystèmes vitaux.
- Il compromet gravement **la sécurité de l'eau**, la durabilité de terres, la sécurité et les écosystèmes alimentaires.
- La dépendance aux combustibles fossiles, la faible efficacité énergétique, et la croissance limitée des énergies renouvelables posent **des risques économiques et de transition** substantiels.
- **La forte urbanisation renforce les divers stress climatiques.** Des infrastructures urbaines neutres en carbone et résilientes peuvent significativement contribuer aux objectifs d'atténuation et prévenir des dommages considérables aux infrastructures essentielles
- Les ressources renouvelables de la région MENA présentes d'importantes opportunités économiques de croissance, d'emploi et d'inclusion sociale.

Quel rôle pour le système financier dans la transition climatique?

- **Opportunités:** La transition vers une économie verte représente une importante opportunité d'investissement, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, estimée à plus **de 10 000 milliards de dollars d'opportunités d'investissement** et créer plus **de 200 millions d'emplois** rien que dans les marchés émergents.
- **Risques:** Le changement climatique pourrait présenter des risques pour les systèmes financiers et l'économie.
 - La transition rapide vers des investissements verts pour atteindre les objectifs climatiques ;
 - La forte exposition des institutions financières aux secteurs à forte intensité de carbone et à d'autres secteurs sensibles à la transition;
 - Les impacts physiques du changement climatique.

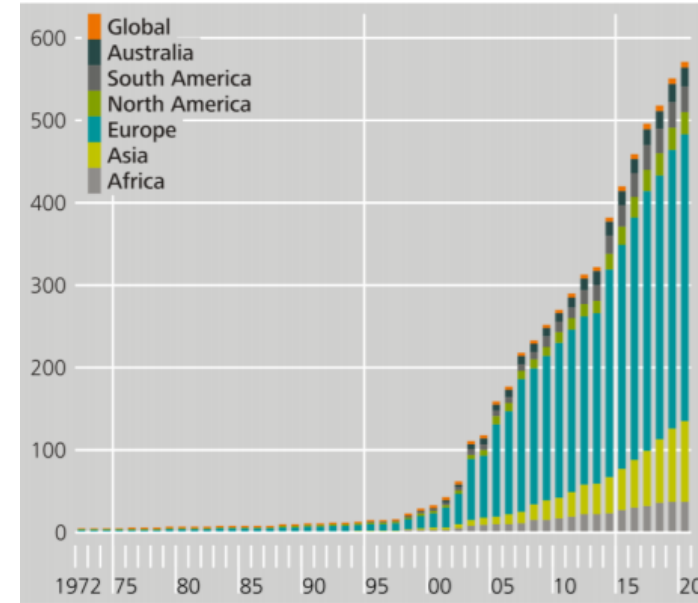
Une vague de nouvelles réglementations visant le verdissement du secteur financier à l'international

Un nombre croissant d'initiatives globales ...



à l'origine de nombreuses politiques de verdissement

Cumulative number of green and sustainable finance policy interventions (1930 – 2020)



Source: NGFS – Données PRI

Note: Database tracks ESG regulation more broadly

Exemples d'initiatives globales

FSB/ G20 Feuille de route sur les risques financiers reliés au climat :
Novembre 2021

BCBS consultation publiques sur les principes d'une supervision des risques financiers liés au climat: Février 2022

TCFD/ IFRS information financières climatiques - reporting durable: Mid-2022

Le verdissement des SPGC s'inscrit dans une stratégie plus globale du système financier



Quel rôle pour les SPGC?

- **Facilitateur:** Instruments d'atténuation des risques pour réduire les pertes nettes des institutions financières prêteuses en cas de défaillance des PME qui empruntent pour investir dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.
- **Amortisseur:** Financements d'urgence aux PME viables touchées par une catastrophe naturelle liée au changement climatique.

Intégrer l'action climatique au sein des SPGC

En 2015, le groupe d'étude dirigé par la Banque mondiale a élaboré un document intitulé « Principes applicables aux mécanismes publics de garantie de crédit dédiés aux PME » comprenant 8 directives qui s'articulent autour de 4 axes:

ENGAGEMENT STRATEGIQUE

Intégrer les considérations liées au changement climatique dans l'orientation stratégique et la vision du PCGS ainsi qu'à travers ses actions.

GESTION DES RISQUES

Comprendre et traiter les risques liés au changement climatique dans le portefeuille et les opérations existants de PCGS, ainsi que dans le pipeline et les garanties futures.

PROMOTION d'OBJECTIFS

Travailler avec les bailleurs et les parties prenantes pour promouvoir les investissements climato-intelligents

SUIVI DE LA PERFORMANCE CLIMATIQUE

Suivi, surveillance, intégration des considérations climatiques dans les opérations quotidiennes et divulgation des informations climatiques.

Engagement en faveur des stratégies vertes

Directive 1 : Les SPGC doivent prendre en compte les perspectives et les enjeux liés au changement climatique dans leurs **stratégies**.

- Intégrer les SPGC dans le cadre des politiques gouvernemental et s'assurer que le cadre réglementaire en place y soit favorable.

Directive 2 : La structure de **gouvernance** et de gestion doit permettre la prise en compte effective du changement climatique dans la stratégie et les activités des SPGC.

- Adopter un mandat « vert » clair et stable qui inclut le soutien aux stratégies nationales de développement.
- Intégrer les considérations liées au climat dans la stratégie et aligner les objectifs stratégiques sur les CDN.

Directive 3 : Les SPGC doivent disposer **de ressources suffisantes pour financer leur stratégie** et leurs activités vertes, ce qui pourrait nécessiter la recherche de nouvelles sources de financement locales et internationale: (taxes sur le CO2, fonds climatiques, etc).

Gestion des risques

Directive 4 : Les SPGC doivent intégrer les risques financiers liés au climat et à l'environnement dans leur **cadre de gestion des risques et de contrôle interne**

- Identifier comment les risques liés au climat (risques physiques et de transition) peuvent impacter le portefeuille actuel et futur des SPGC.
- Évaluer la matérialité des risques liés au climat (analyse de scénarios).
- Surveiller les risques importants liés au climat au niveau du portefeuille et des clients.
- Atténuer les risques matériels liés au climat grâce à la réduction des risques (ex: l'accès à des contre-garanties et à l'assurance, etc.) et à leur évitement (ex: intégrer les considérations liées au climat dans la diligence raisonnable, adopter une politique d'exclusion, etc.).

Promotion d'objectifs climato-intelligents

Directive 5 : Les SPGC doivent **aligner les critères d'éligibilité et de qualification** des PME, des institutions financières partenaires et des instruments de crédit sur leur stratégie verte.

Directive 6 : Les SPGC doivent prendre en compte la question du changement climatique dans leur **boîte à outils**.

- Tenir compte des considérations climatiques dans les offres de produits concernant l'utilisation des fonds (ex: les prêts verts) et/ou les caractéristiques des emprunteurs (ex: les prêts liés au développement durable).
- Développer de nouveaux produits (par exemple, garanties contre les risques de catastrophe - comme au Japon, garanties sur actions, etc.)
- Définir la couverture de garantie en fonction des critères d'éligibilité, de l'offre de produits et de l'appétit pour le risque.
- Les paramètres opérationnels existants (le ratio de couverture des garanties, le prix des garanties, la durée des garanties de crédit, les délais de grâce, etc) ou nouveaux (l'efficacité énergétique/l'intensité des émissions de GES) pourraient être utilisés pour orienter les investissements vers des



Prise en compte de la performance climatique

Directive 7 : Les SPGC doivent adopter un **système de suivi et d'évaluation** solide pour évaluer leur performance climatique.

Directive 8 : Les SPGC doivent **publier périodiquement des informations et des mesures** ayant trait au climat dans le cadre de leurs activités.

- Promouvoir l'engagement actif des clients pour combler les lacunes en matière de données.
- Divulguer l'empreinte carbone du portefeuille de garanties dans les rapports annuels.
- S'aligner sur les recommandations du TCFD et d'autres directives nationales/internationales.

Etapes suivantes

Niveau régionale

- Identifier et quantifier les risques liés au climat dans le portefeuille actuel.
- Enquêter sur les pratiques de marché existantes (analyse des écarts).

Niveau pays

- Engager un dialogue avec les autorités compétentes et les parties prenantes sur la transition verte et s'insérer dans la stratégie nationale.

MERCI